

CRUISER

Version 1

Date de révision 11.07.2006

Date d'impression 11.07.2006

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Nom du produit : CRUISER

Design Code : A9567C

Utilisation : Insecticide

Société : Syngenta Crop Protection NV
Humaniteitslaan 65
B-1601 Ruisbroek
Belgique

Téléphone : 02 334 35 80

Téléfax : 02 334 35 99

**Numéro de
téléphone d'appel
d'urgence** : Centre Antipoisons: 070 245 245
Téléphone d'urgence en cas
d'accident de distribution ou de
transport(24/24h): 03 575 03 30



**Facilement
inflammable**

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration
thiaméthoxame	153719-23-4		Xn, N	R22 R50/53	70 % W/W

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

3. Identification des dangers

Facilement inflammable.
Peut former un mélange poussière-air inflammable.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison.

CRUISER

Version 1

Date de révision 11.07.2006

Date d'impression 11.07.2006

- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris
sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion** : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui
montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne PAS faire vomir.
- Conseils médicaux** : Pas d'antidote spécifique disponible. Traiter
symptomatiquement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié** : Moyen d'extinction - pour les petits feux
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de
la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands feux
Mousse résistant à l'alcool
Eau pulvérisée
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le
feu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : Le feu se propagera en brûlant avec des flammes.
Le produit contenant des composants organiques
combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire
formée de produits de combustion dangereux va se dégager
(voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des
problèmes de santé.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire
autonome.
- Information supplémentaire** : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les
égouts ou les cours d'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se
trouvant à proximité de la source d'incendie.

CRUISER

Version 1

Date de révision 11.07.2006

Date d'impression 11.07.2006

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Eviter toute formation de poussière.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).
Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
- Conseils supplémentaires** : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

- Conseils pour une manipulation sans danger** : Ce matériel est capable de former des nuages de poussière inflammable en air, qui, si mis à feu, peut produire une explosion de nuage de poussière. Les flammes, les surfaces chaudes, les étincelles mécaniques et les décharges électrostatiques peuvent servir de sources d'allumage à ce matériel. L'appareillage électrique devrait être compatible avec les caractéristiques d'inflammabilité de ce matériel. Les caractéristiques d'inflammabilité seront rendues plus mauvaises si le matériel contient des traces des dissolvants inflammables ou est manipulé en présence des dissolvants inflammables.
- En général le personnel la manipulation de ce matériel et de tout l'équipement de conduite devrait être électriquement mise à la terre ou fondue. Les sacs en bloc (FIBC) employés pour contenir ce matériel devraient être le type B, le type C ou le type D. Le type sacs de C doit être électriquement fondu ou mis à la terre avant que la poudre soit chargée à ou déchargée du sac. Si des tambours en métal ou de fibre sont utilisés pour contenir ce matériel, assurez-vous les pièces en métal sont collés sur l'équipement remplissant et fondus.
- Ce matériel a pu devenir chargé dans certaines conditions telles que le transport pneumatique.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Équipement de protection individuel, voir section 8.

STOCKAGE

CRUISER

Version 1

Date de révision 11.07.2006

Date d'impression 11.07.2006

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver hors de portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	Limite(s) d'exposition	Type de valeur	Source
thiaméthoxame	3 mg/m ³	8 h TWA	SYNGENTA

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Si de la poussière est produite dans l'air, utiliser les contrôles d'aération locaux.

Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Avec la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.

: Durant l'application et le nettoyage de la cuve de traitement des semences, il est nécessaire de porter un masque avec cartouche de type A1-P2 et couvrant tout le visage.

Protection des mains : Les gants résistants aux produits chimiques ne sont habituellement pas exigés.
Sélectionner les gants d'après les besoins physiques du travail.

Protection des yeux : La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise.
Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à chaque site.

Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.

CRUISER

Version 1

Date de révision 11.07.2006

Date d'impression 11.07.2006

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	: poudre
Couleur	: blanc à brun clair
Odeur	: faible
pH	: 7,0 - 10,0 à 1 % w/v
Inflammabilité (solide, gaz)	: Facilement inflammable
Classe d'explosibilité de poussière	: Classe 2
Plus petite énergie d'inflammation	: < 1 J
Propriétés comburantes	: non oxydant
Dangers d'explosion	: Non-explosif
Masse volumique apparente	: 0,3 - 0,6 g/cm ³
Miscibilité	: Miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: non soluble
Tension de surface	: 32,5 - 33,0 mN/m à 20 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux	: La combustion ou la décomposition thermique libèrent des vapeurs toxiques et irritantes.
Réactions dangereuses	: Aucun à notre connaissance. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 rat, 2.918 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 rat, > 4,02 mg/l, 4 h
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	: DL50 rat, > 5.000 mg/kg
Irritation de la peau	: lapin: non irritant
Irritation des yeux	: lapin: non irritant

CRUISER

Version 1

Date de révision 11.07.2006

Date d'impression 11.07.2006

Sensibilisation : cochon d'Inde: non sensibilisant

Toxicité à long terme

Tumeurs de foie remarquables chez les souris qui ne sont pas appropriées aux humains.

Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

N'a pas montré la neurotoxicité chez des expériences sur des animaux.

Cette information se rapporte à Thiamethoxam
Aucun effet nuisible chez l'homme n'est prévu aux niveaux au-dessous de la limite d'exposition professionnelle et quand le produit est manipulé et employé selon l'étiquette.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS POUR L'ÉLIMINATION (PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ)

- Bioaccumulation** : Le thiamethoxam montre un faible potentiel de bioaccumulation
- Stabilité dans l'eau** : Le thiamethoxam n'est pas persistant dans l'eau.
- Stabilité dans le sol** : Le thiamethoxam n'est pas persistant dans le sol.
- Mobilité** : Thiamethoxam a une mobilité moyenne dans le sol.

EFFETS ECOTOXICOLOGIQUES

- Toxicité pour le poisson** : CL50 *Salmo trutta* (truite), > 100 mg/l, 96 h
- Toxicité pour les invertébrés aquatiques** : CE50 *Daphnia magna*, 39 mg/l, 48 h
: CE50 *Cloeon* sp., 20 µg/l, 48 h
- Toxicité pour les algues** : CE50r *Selenastrum capricornutum* (algues vertes), > 100 mg/l, 72 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit** : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Diluer les surplus de traitement environ 10 fois et pulvériser ceux-ci sur la parcelle déjà traitée, suivant les prescriptions d'emploi.
De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application,

CRUISER

Version 1

Date de révision 11.07.2006

Date d'impression 11.07.2006

on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer, ou la quantité à appliquer, en fonction de la superficie à traiter et du débit par hectare.

- Emballages contaminés** : Nettoyer soigneusement à l'eau les emballages vides, soit en utilisant le système de rinçage du pulvérisateur, soit par un rinçage manuel comportant trois agitations énergiques successives. Les eaux de ce rinçage devront être versées dans la cuve de pulvérisation.
Les emballages ainsi rincés seront rangés et stockés dans un endroit sûr, puis amenés aux points de ramassage prévus à cet effet (Phytofar-Recover).
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

ADR/ RID:

No ONU: 1325
Classe: 4.1
Étiquettes de dangers : 4.1
Groupe d'emballage III
Nom d'expédition : SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.
(THIAMETHOXAM)

Transport maritime

IMDG:

No ONU: 1325
Classe: 4.1
Étiquettes de dangers : 4.1
Groupe d'emballage: III
Nom d'expédition : FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S.
(THIAMETHOXAM)

CRUISER

Version 1

Date de révision 11.07.2006

Date d'impression 11.07.2006

Transport aérien

IATA-DGR

No ONU: 1325
Classe: 4.1
Étiquettes de dangers : 4.1
Groupe d'emballage: III
Nom d'expédition : FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S.
(THIAMETHOXAM)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Symbole(s)	: F	Facilement inflammable
Phrase(s) de risque	: R11 R53 R57	Facilement inflammable. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Toxique pour les abeilles.
Phrase(s) S	: S 2 S13 S16 S20/21 S36/37 S61	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Autres réglementations	: Durant l'application et le nettoyage de la cuve de traitement des semences, il est nécessaire de porter un masque avec cartouche de type A1-P2 et couvrant tout le visage.	
Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales	: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. SPo 2 Laver tous les équipements de protection après utilisation. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)	

CRUISER

Version 1

Date de révision 11.07.2006

Date d'impression 11.07.2006

Note : Selon la Directive 1999/45/CE, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante.

16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2:

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

No. d'enregistrement spécifique du produit
9335/B

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Une barre verticale dans la marge gauche indique un changement par rapport à la version précédente.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.
